

*Conférence pro de Médiadix :
une expérience, une synthèse, un échange*

Construire un projet de lecture publique sur un territoire

Le 27 juin de 9h30 à 13 heures à la Bibliothèque Buffon (Paris)



Deux responsables du réseau des médiathèques intercommunales de Plaine Commune (93), Tristan Cléménçon (politique de l'accueil et hors-les-murs) et Lucie Daudin (directrice-adjointe), reviennent sur leurs expériences de terrain et élaborent une synthèse sur leur projet de lecture publique puis ils engagent un dialogue avec les participants à la conférence.

Le contexte actuel de décloisonnement des territoires (du territoire administratif au territoire mental) rencontre un besoin toujours plus prégnant de co-construction et d'explicitation des politiques publiques.

Formaliser un projet de lecture publique, c'est donner du sens à l'action des médiathèques sur « leur(s) » territoire(s) et le mettre en partage. C'est aussi réinterroger les contours du terme de lecture publique, son périmètre et son contenu.

Les étapes de la construction d'un projet de lecture publique :

- Le temps du diagnostic : La commande politique fixe le cadre. L'évolution administrative, par exemple l'intercommunalité, crée l'opportunité d'une nouvelle évaluation de la demande sociale et de l'évolution des besoins.
- Le démarrage du projet : Les acteurs s'impliquent à différents niveaux en fonction des objectifs, du stratégique et de l'opérationnel. Les personnels des bibliothèques, les partenaires et autres professionnels doivent trouver de nouvelles façons de travailler ensemble, avec les difficultés et les avantages qui les accompagnent.
- Pour une lecture publique ouverte : comment du partenariat, évoluer vers une hybridation de la bibliothèque.

COMPTE RENDU de la conférence « Construire un projet de lecture publique pour le territoire », réalisé par Arnaud Cayotte, responsable des Médiathèques de Rosny-sous-Bois

Deux responsables du réseau des médiathèques intercommunales de Plaine Commune (93), Tristan Cléménçon (politique de l'accueil et hors-les-murs) et Lucie Daudin (directrice-adjointe) ont présenté les étapes de la construction d'un projet de lecture publique sur le territoire correspondant aujourd'hui à l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune. L'exemple présenté est déjà riche de plusieurs années d'expérimentations et trouve ses racines dans le transfert de la compétence de la lecture publique à la communauté d'agglomération en 2005. Conçu dès l'origine dans l'esprit de « coopérative » sans « ville centre » de la communauté d'agglomération, ce réseau « polycentrique » de médiathèques rassemble 23 établissements et 2 bibliobus. Les usagers peuvent bénéficier d'une carte unique leur permettant d'accéder à l'emprunt de plus d'1 million de documents rendus accessibles par un système de navette entre établissements. Les médiathèques suivent un même axe : la lutte contre les inégalités sur le territoire.

La construction du réseau débute par l'étude du territoire, socle du projet. Un état des lieux institutionnel, social, démographique et culturel a été mené par l'étude des

données de l'INSEE et celles, cartographiées, de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île de France. Ce croisement d'informations permet une connaissance approfondie des 420 000 habitants et plus globalement des besoins et envies des usagers du territoire. L'étude des flux des publics, du niveau d'étude des habitants enrichie par les réponses des autres services du territoire mène à la réalisation d'un diagnostic à mettre lui-même en regard avec les propositions des médiathèques. Il en découle une réflexion sur l'adaptation des politiques documentaires au public. Cette étape est à renouveler régulièrement afin d'étudier la variabilité des données et l'adaptation de l'offre en fonction d'elles.

La méthodologie pour constituer cet état de lieu est participative : trois groupes projet réunissant des membres du réseau se sont constitués autour de trois axes : le public potentiel (habitants et autres utilisateurs du territoire), les publics réels (usagers des médiathèques) et les collections. Le croisement des données recueillis et de leurs conclusions permettent un diagnostic partagé permettant l'émanation de propositions opérationnelles. Par son caractère participatif, cette construction a créé une dynamique d'équipe, ciment de la cohésion des agents au sein du réseau. Ces propositions sont enrichies par l'expression des publics eux-mêmes, via des actions du type « biblio remix ». Cette étape a duré une année avec, pour principal levier de « motivation des équipes », la politique documentaire. En guise d'exemple, la question des documents en langue étrangère confrontée à la carte des langues parlées sur le territoire a amené une véritable réflexion de politique d'accueil circonstanciée et de répartition des collections sur le territoire.

Une fois les bases posées par le diagnostic, les différentes propositions sont intégrées au projet politique dont l'ambition commune est « de faire des médiathèques des lieux utiles sur le territoire et ainsi contribuer, par un service de proximité, au parcours de chaque personne dans les domaines de la culture, des loisirs, de l'information ». Ces orientations influent sur un changement de logique : du fonctionnement à la nécessité du résultat. Des outils de suivi sont en outre organisés sous l'angle de l'objectivisation. L'organisation du réseau des médiathèques repose sur des objectifs stratégiques déclinés d'une priorité : « élargir notre public vers les habitants qui n'accèdent pas aisément aux lieux de culture » :

- Des médiathèques accueillantes et bienveillantes
- Des médiathèques accompagnantes
- Des médiathèques participatives
- Des médiathèques culturelles

Ces missions, déclinaison du projet de service, se nourrissent et entraînent une cascade d'objectifs : des objectifs stratégiques aux objectifs opérationnels. La temporalité diffère entre le projet d'équipement qui est annuel et le projet de service pluriannuel : les évaluations sont donc échelonnées en fonction de la durée des objectifs fixés. Il résulte de cette organisation un cycle : diagnostic – définition des objectifs – conception – formation – objectif – amélioration...

L'organisation du réseau est fondée sur la transversalité : une direction « collectivement innovante » regroupée dans « le lieu commun », une répartition par pôles transversaux et pôles regroupant des médiathèques assemblées par zone géographique. Une homogénéisation des organisations a dû être menée avec des plannings types de travail et un système de réunion essentiel à la tenue des objectifs du réseau. Au sein d'une même ville, les agents peuvent être amenés à assurer l'accueil

dans une autre médiathèque. Des cartes présentant les différents rôles au sein du réseau ont été réalisées. Ce mode de management est une adaptation de l'angle ludique et attractif de l'offre aux habitants.

La réussite des objectifs repose également sur la continuité entre l'institution et son environnement : « les murs des médiathèques doivent être transparents » et ouverts aux partenariats pour assurer sa vocation de lieu de vie sociale. L'organigramme confirme cette volonté en plaçant la direction de la lecture publique auprès de la direction du développement économique et de la direction de l'emploi insertion. Ce partenariat peut en outre se traduire par une hybridation des lieux ; en témoigne le projet de la médiathèque de Villetaneuse associée à un service jeunesse qui interroge la question de la cohabitation des publics, de la mutualisation des moyens et de l'importance du même niveau administratif pour ce type de rapprochement. En extérieur, le réseau a développé des offres de « kiosque libre-service » et de casiers à réservation chez des partenaires.

Dans ces projets comme dans le projet de service du réseau des médiathèques, c'est l'adaptation au besoin, le concept d'une lecture publique ouverte aux partenariats et un recours à l'état des lieux et aux diagnostics qui sont au cœur du dispositif. Cette stratégie est ainsi similaire à celle qui a facilité l'élaboration du réseau en lui-même, entre proximité et intérêt territorial.